

1. *Débitrice:* **Develop Plus SA**, route de Gingins 10,  
1270 **Trélex**
2. *Remarques:* But: toutes prestations de services; commerces  
de tous produits.  
L'état de collocation de la faillite est déposé à l'office.  
Délai pour intenter action en opposition au 25 avril 2002,  
sinon l'état de collocation sera considéré comme accepté.  
L'inventaire est également déposé à l'office.  
La cession des droits de la masse (art. 260 LP) doit être de-  
mandée dans le même délai au sujet des 5 revendications de  
propriété admises par l'administration de la masse en fail-  
lite (art. 47/49 OAOF). A défaut, lesdites revendications se-  
ront admises définitivement.  
  
Office des faillites de Nyon  
1260 Nyon  
(00413286)